

Budget 2021 : « pas de vision claire des moyens » et quatre « impasses », malgré la hausse (CPU)

Paris - Publié le jeudi 3 décembre 2020 à 12 h 58 - Actualité n° 201498

La CPU « salue le budget 2021 de l'Esri qui est un budget en augmentation », mais regrette que « ni les pré-notifications, ni la rédaction du PLF 2021, ni celle du Plan de relance ne permettent d'avoir une vision claire sur les moyens nouveaux à venir que devraient recevoir les universités en 2021 ». C'est ce qu'a indiqué Guillaume Gellé, représentant la CPU lors du Cneser du 24/11/2020 où figurait à l'ordre du jour l'examen des projets de budget 2021 de l'ESR.

Il pointe ainsi quatre « impasses budgétaires dans le PLF 2021 qui inquiètent fortement la CPU », d'autant que le Mesri ne donne « que peu de chiffrage dans les documents présentés » :

- la non-compensation du GVT ;
- l'insuffisance de la compensation de la prolongation des contrats doctoraux ;
- les conséquences de la crise sanitaire sur 2020 et de 2021 ;
- et l'absence de financement de l'accroissement du nombre d'étudiants.

Enfin, sur le dialogue stratégique et de gestion, si la CPU « est favorable à son principe », Guillaume Gellé indique que le Cneser « aurait dû avoir une présentation du bilan du DSG 2019-2020 et des montants attribués, détaillés par enveloppe et par établissement, avec l'explication des critères qui ont prévalu pour l'attribution de ces montants à chaque établissement notamment concernant la trajectoire financière (c'est-à-dire le GVT) ».

« La CPU demande qu'il y ait de la transparence dans les montants attribués lors du DSG, au risque sinon d'apparaître comme une politique de guichet » et souhaite qu'un bilan détaillé soit présenté lors d'un prochain Cneser.

Le vote des projets de budget 2021 de l'enseignement supérieur et de la recherche et du spatial a finalement été reporté au Cneser du 15/12/2020.

Les quatre « impasses budgétaires » pour les universités

La non-compensation du GVT

« En 2020, le dialogue stratégique et de gestion n'a pas permis la compensation financière du GVT à toutes les universités, seulement à certaines d'entre elles et encore partiellement, sans qu'on en connaisse les critères d'attribution », ce que la CPU « regrette fortement, et d'autant plus qu'en 2021 aucun chiffre n'est à ce jour affiché ».

Elle indique que le GVT « représente de l'ordre de 50 M€/an », et que « le GVT non couvert se cumule année après année ».

« Nous le redisons : si le GVT n'est pas financé par l'État, il n'en sera pas moins une charge et il devra être inscrit dans les budgets des universités au détriment des autres priorités ! »

L'insuffisance de la compensation de la prolongation des contrats doctoraux

« La CPU a bien noté que le quatrième PLFR 2020 a prévu un dégel de la réserve de précaution du programme 150 à hauteur de 30 M€ pour financer la prolongation des contrats doctoraux, Ater et post doc », mais s'interroge : « cette somme suffira-t-elle pour couvrir toutes les demandes faites par les établissements ? »

« Il nous semble qu'il aurait plutôt fallu de l'ordre de 50 M€ pour financer les prolongations. Et qu'en est-il de la compensation à venir de la prolongation des contrats doctoraux sur 2021 ? »

Les conséquences de la crise sanitaire sur 2020 et 2021

Si le ministère « a annoncé une prise en charge des surcoûts liés à la Covid-19 », la CPU estime être « dans le flou aussi bien quant à son évaluation que son financement, ce qui engendre des inquiétudes des universités sur la construction de leur budget 2021 pour lequel nous n'avons, sur ce point, aucune visibilité ».

L'absence de financement de l'accroissement du nombre d'étudiants

La CPU rappelle que les universités ont accueilli près de 200 000 étudiants de plus sur la période 2010-2019. « L'équivalent de huit universités de 25 000 étudiants ! » Et « à l'exception de 2017, ces augmentations n'ont pas été accompagnées financièrement (à l'exception des créations de places en première année) ».

À la rentrée 2020, hors IUT l'université a accueilli 28 700 étudiants supplémentaires. Toujours hors IUT la hausse serait de près de 20 000 étudiants à la rentrée 2021.

« Face à un sous financement chronique et historique de l'enseignement supérieur, la CPU alerte constamment sur les conséquences de la diminution, depuis dix ans, de la dépense par étudiant, particulièrement à l'université. Or rien n'est prévu pour corriger cela dans le PLF 2021. »

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université
103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - M&J le 13/05/19 à 11:29

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche



Conseil National
de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
25, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève
75005 Paris - FRANCE
Téléphone : 01 55 55 64 92



Fiche n° 3691, créée le 24/11/15 à 15:59

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »